

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

En raison du risque incendie de forêt et dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) de l'installation **relais TDF : 0727301** l'Office National des Forêts (ONF) réalise des travaux forestiers en accord avec les articles L134-6, L134-8 du Code Forestier et l'Arrêté Préfectoral n°05-2017-12-08-018 du 8 décembre 2017 au titre de la prévention des incendies de forêts ».

Selon l'article R131-14 du Code Forestier, **l'ONF porte à la connaissance du/des propriétaire(s) cités dans le tableau suivant, les travaux qui seront réalisés afin de recueillir leur autorisation d'accéder à leur propriété ; le cas échéant, leurs observations.** Ces travaux comprennent des opérations de débroussaillement, d'élagage et de dépressage/éclaircie des peuplements arborés.

Données cadastrales 2025

CHAPUS Cyrille	/	/	L	172
ARSAC Marie et Bernard	340 rue des puits fontaines	07170 SAINT MAURICE D'IBIE	L	175, 182
ARSAC Chantal	clots 275 avenue Martin Sauze	07170 LAVILLEDIEU	L	175, 182
PERRIER Danielle	3 passage de la halle	38260 LA COTE SAINT ANDRE	L	192
GUEY Josiane	392 route de Chalabrege Bastide	07110 CHASSIERS	L	331
GOELDLIN Béatrice	Sablons 16	SUISSE	L	336
PETIT Jean-Pierre	20 petit chemin d'Arles	13870 ROGNONAS	L	338, 367

Les autorisations doivent parvenir **avant le 18/01/2025** à l'adresse suivante :

OFFICE NATIONAL DES FORETS – agence Drôme-Ardèche
à l'attention de Mme Lauro
16 rue de la Pérouse – BP 919 - 26009 Valence cedex

Le(s) propriétaire(s) ont la possibilité de refuser l'accès à leur propriété. En cas de refus ou d'absence de réponse, les obligations de débroussaillement seront à la charge du propriétaire (article L131-12 et R131-14 du Code Forestier).

Mairie de : SAINT MAURICE - D'IBIE
Représenté par :
Signature :

Pierre-Henri CHANAL
Maire



18 DEC. 2025

Date d'affichage : « XX/XX/XXXX » + « Cachet de la Mairie »

Durée d'affichage : 30 jours

Pièce jointe : 1 plan de situation



LEGENDE

- Installation(s) TDF
- Périmètre des 50m autour des installations TDF

parcelles cadastrales (V.2023)